



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023/2024

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LES ENFANTS accueillis dans l'école sont aimés tels qu'ils sont.

LES PARENTS sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

L'école est un prolongement de l'action éducative des parents. L'école et les parents sont réunis pour une action commune. Ils adhèrent à la charte de l'école.

Les souhaits des parents sont pris en compte dans les limites de la charte par la directrice qui juge de la recevabilité des demandes.

La classe Montessori est un espace protégé, destiné exclusivement à l'épanouissement des enfants, et où chaque élément, disposé selon le savoir-faire de l'équipe éducative, sert son propre objectif. Les parents ne sont admis dans la classe que sur autorisation spéciale dans un but de formation pédagogique ou lors du temps de service de ménage.

Ils s'engagent par ailleurs à suivre le cheminement de leur enfant par des rencontres régulières avec la directrice et l'éducatrice, au moins deux fois par an, sous la forme d'entretiens de suivi personnalisé.

Pour être féconde, la pédagogie Montessori réclame une répartition harmonieuse des âges dans les classes. La progression pédagogique de l'enfant se dessine sur un cycle complet de 3 années non cloisonnées entre elles. Il est important pour le bien de l'enfant et de l'école, que les familles envisagent la scolarité pour le cycle complet des 3 années de maternelle.

Les parents signent le règlement financier et toute année scolaire commencée est due dans son intégralité.

LES ÉQUIPES PARENTS

En début d'année, chaque parent s'engage selon ses talents au service de la communauté de la Petite École au sein d'une équipe parents.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place les années précédentes, ces équipes agissent dans des domaines variés (Menuiserie, Déjeuner/Récréation, Laudato Si, catéchèse du Bon Pasteur, Marché de l'Avent, Vie Fraternelle, Services des familles, Reprographie.)

Chaque responsable d'équipe parents est décisionnaire et exerce une autorité de service auprès des membres de son équipe en lien avec la direction de l'école.



Au terme de son engagement, le responsable d'équipe parents assure la transmission auprès de son successeur.

LE PERSONNEL RÉMUNÉRÉ

Tous s'attachent à être "d'humbles serviteurs" des enfants selon les principes de la pédagogie Montessori ; leur autorité est une autorité de service.

Les équipes éducatives

sont recrutées par la directrice en lien avec le Conseil d'Administration de l'Association La Petite École du Bon Pasteur ;

adhèrent à la charte et au présent règlement ;

leur mission auprès des enfants leur est déléguée en confiance par les parents ;

Cette confiance est assortie d'un suivi régulier de leur travail individuel et de leur collaboration d'équipe avec la directrice ;

La directrice / directeur

est recrutée par le Conseil d'Administration, dont elle tire son autorité et à qui elle rend compte ;

est assistée du bureau de l'Association la Petite École du Bon Pasteur ;

est choisie pour son expérience dans l'enseignement Montessori scolaire et/ou religieux, ses qualités humaines et relationnelles. Il est important qu'il/elle prenne part à la vie paroissiale, étant personnellement ou pas paroissien-ne (notamment en étant intégré(e) aux conseils existants selon son choix (déjeuner autour du curé ; conseils pastoraux divers : à discerner avec les personnes en fonction au moment de son installation – à confronter avec l'historique de l'école et des liens école/paroisse).

est l'interface entre la paroisse et l'école ;

est l'interface entre tous les adultes de la communauté éducative ;

est gardienne de la pédagogie dans sa substance chrétienne, de la bonne marche de l'école, du respect de la charte, du présent règlement ;

décide du recrutement de l'équipe pédagogique, des salariés présents sur le temps du déjeuner/récréation, des bénévoles, des jeunes en services civiques ; des stagiaires éducateurs/assistants Montessori et/ou CAP Petite Enfance ou de tout autre stagiaire qui viendrait à se présenter ;

décide de l'entrée d'un nouvel enfant dans l'école ;



Dans les situations où malheureusement il ne serait plus possible de garder un enfant dans l'école (cas de renvoi), la direction détient l'autorité décisionnelle, après avoir mis en œuvre l'accompagnement de l'enfant et de la famille par l'équipe éducative autant que cela était possible.

LES INTERVENANTS ET BÉNÉVOLES EXTÉRIEURS

Tous s'attachent à être "d' humbles serviteurs" des enfants selon les principes de la pédagogie Montessori ; leur autorité est une autorité de service.

Les bénévoles peuvent être des paroissiens ou des intervenants extérieurs.

Ils adhèrent à la charte, au présent règlement et à la pédagogie Montessori.

Ils sont accueillis et considérés comme des collaborateurs à part entière, se voient confier des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.

Le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'école est situé dans une convention d'engagement.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

CALENDRIER et TEMPS DE PRÉSENCE

La Petite École du Bon Pasteur fonctionne selon le calendrier scolaire de l'Éducation Nationale, avec en plus le Vendredi Saint férié ainsi que chaque vendredi de veille de vacances comme journée pédagogique.

Les enfants en première année scolaire

Une adaptation en décalé de la rentrée scolaire officielle est organisée pour les nouveaux enfants (2^e semaine de septembre) : visite de la classe, arrivées échelonnées. Il est conseillé aux familles des enfants de première année un rythme à mi-temps jusqu'à la Toussaint. Ce rythme est analysé et évalué avec les équipes pédagogiques, la direction et les familles. Si le rythme familial exige un temps plein dès la fin de l'adaptation, une sieste sera imposée à l'école jusqu'à ce que le stade de développement de l'enfant lui donne de vivre des journées complètes en classe. Des temps de promenades et ou ateliers sont également organisés les après-midis jusqu'à ce que les enfants puissent demeurer dans la classe en journée complète. Les enfants nés entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre intègrent l'école à l'anniversaire de leurs trois ans.



Cas particuliers

En cas d'identification d'un trouble des apprentissages et du comportement d'un enfant impliquant une adaptation de l'école (accueil d'un adulte en renfort dans les classes, mobilisation spécifique des équipes pour répondre aux besoins de l'enfant de façon proportionnée, etc...), la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique, pourra demander une adaptation de son temps de présence dans la classe.

Mercredi matin

Le mercredi matin est un temps de catéchèse et de bibliothèque. Pour les enfants de première année, le mercredi matin est ouvert à partir de la Toussaint (si l'enfant est dans le groupe de du mercredi) et demeure facultatif au-delà, selon le repos nécessaire à l'enfant. La catéchèse est assurée pour eux un autre jour de la semaine durant les horaires de classe et/ou commence dans les classes. L'intégration dans le lieu de catéchèse, dit *atrium* peut s'opérer uniquement en deuxième année pour certains enfants. Une pastorale est proposée dans chaque classe par les équipes pédagogiques (célébration des fêtes liturgiques petites et grandes selon l'emploi du temps des classes) ainsi que la découverte et la vie dans l'aire de vie religieuse, dit « aire du Bon Pasteur ».

Propreté

Les enfants portant encore des couches seront accueillis à mi-temps.

Remarque : le temps de présence des enfants n'a pas d'incidence sur le tarif de la scolarité, le temps consacré à chacun allant bien au-delà des frais de scolarité demandés.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

La classe du matin est assurée de 8h45 à 11h55 en continu, par l'équipe pédagogique, diplômée de l'Association Montessori Internationale.

L'accueil : Le matin, les enfants sont pris en charge dès le vestiaire par un membre de l'équipe éducative à 8h45.

Une personne de l'équipe éducative (directrice, assistante ou éducatrice) est disponible chaque matin à 8h45.

Le déjeuner

La Petite École du Bon Pasteur ne dispose pas de service de restauration : les familles qui le souhaitent peuvent fournir à leur enfant un panier repas pour le déjeuner.

La paroisse met à la disposition de l'école une salle. Les enfants déjeunent avec l'équipe pédagogique de leur classe, une salariée organisant le temps de déjeuner/récréation et un ou deux jeunes en service civique s'il y a. Des bénévoles peuvent être amenés à se joindre à ce



temps. Des parents peuvent également y être invités en renfort ou au début de la scolarité de leur enfant, afin de les adapter.

Les parents qui souhaitent bénéficier de cette organisation, entrent en lien avec le responsable d'équipe parents « Déjeuner/Récréation ».

Le temps de récréation suivant le déjeuner

Ce temps se place sous la responsabilité d'une personne salariée spécialement missionnée pour animer ce temps et en assurer la surveillance. Cette personne est assistée des jeunes en service civique en mission chaque année, ainsi que de bénévoles de la paroisse, s'il s'en présente. Les parents, selon un calendrier élaboré avant la rentrée, s'engagent à compléter l'équipe chaque jour. L'engagement correspond à deux temps de présence par mois de 12h20 à 13h20. Ils sont amenés à apporter leurs talents pendant ce temps (musique, bricolage, jeux).

La classe de l'après-midi

Un temps de sieste est proposé à 13h30 aux enfants qui en ont besoin : les jours de sieste sont définis à l'avance, en concertation avec l'équipe pédagogique. Ils peuvent être raisonnablement revisités au cours de l'année si nécessaire. Les enfants ne faisant pas la sieste reprennent l'école à 13h30.

La sortie

La sortie des classes est à 16 heures. Les parents retrouvent les enfants à l'extérieur du vestiaire. A partir de 16 heures, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

ADHÉSION

La signature de ce document vaut contrat d'engagement pour le Règlement Financier également.

Nous soussignés, _____

parents (ou représentant légal) de _____

déclarons avoir pris connaissance de l'intégralité du présent règlement intérieur et y adhérer.

Fait à, _____

Le _____